Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026026-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 17
Procurations – 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme JEAN Florence a donné procuration à M. LE COUTURIER Arnaud et Mme LE FORBAN Roselyne a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Madame Ophélie HERRAULT

Délibération 2026-026 / Institutions et vie politique – Désignation de représentants

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, Monsieur le Maire expose qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres (CAO) et pour ce pour la durée du nouveau mandat. Cette instance examine les offres reçues lorsqu'une procédure de marché public a été lancée. Elle établit un classement des propositions afin de déterminer celle qui est économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire énonce les candidatures des élus qui ont été réceptionnées pour siéger au sein de la CAO. Elles s'établissent comme suit :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Cyrille ETES	Monsieur Maxime GLOAGUEN
Madame Florence JEAN	Monsieur Arnaud LE COUTURIER
Monsieur Johann GALLOY	Madame Annie JANOT-MONFORT

Monsieur le Maire propose de retenir ces candidatures par le biais d'un vote à main levée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

- **DECIDE** de procéder à main levée à l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres ;
- **PROCLAME** élus les membres titulaires et suppléants susmentionnés.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Ophélie HERRAULT
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026026-DE